



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 octobre 2020

REÇU  
Par Alf Christian, 15:09, 21/10/2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural** au sujet des fruits et légumes biologiques dans le « Schouluebstprogramm ».

Le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et l'Union européenne cofinancent un « Schouluebstprogramm », qui a le but d'encourager une alimentation saine chez les élèves.

Selon un communiqué récent du mouvement écologique, le cahier de charges pour le « Schouluebst » 2020/2021 prévoit que 5% ou plus des fruits ou légumes doivent être issus de l'agriculture biologique. Les bananes, qui doivent toutes provenir du commerce équitable et de la production biologique, ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Parmi les critères d'attribution pour les marchés pour les fruits du « Schouluebstprogramm » sont le prix et la quantité de produits issus de l'agriculture biologique. Dans la pondération des critères, le critère de prix a une pondération bien plus élevée (150 des 200 ou 210 points totaux) que le critère d'agriculture biologique (25 des 200 ou 210 points totaux). Selon le mouvement écologique, le prix étant le facteur déterminant dans le classement des fournisseurs potentiels, il est peu probable que ces derniers offriraient plus que le minimum requis (5%) de fruits ou légumes issus de l'agriculture biologique.

Notons également que le plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 » a pour objectif d'atteindre 20% des surfaces agricoles du Luxembourg exploitées en agriculture biologique à l'horizon 2025. Le programme gouvernemental 2018-2023 affirme qu'une des priorités de la politique agricole sur le plan national est « une production durable d'aliments de haute qualité en réduisant significativement le recours aux produits phytopharmaceutiques dans une approche régionale ». Dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, le Luxembourg entend s'engager « pour la promotion de modes d'exploitation agricoles durables » au niveau européen.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun d'accroître le pourcentage de fruits ou légumes devant être issus de l'agriculture biologique dans le « Schouluebstprogramm », ceci notamment afin de contribuer au développement de filières de distribution de fruits et légumes biologiques au niveau national ainsi qu'au niveau européen ?**
2. **Monsieur le Ministre entend-il changer la pondération proportionnelle des critères de prix et d'agriculture biologique afin d'encourager les distributeurs potentiels à offrir plus de produits issus de l'agriculture biologique européenne dans le cadre du « Schouluebstprogramm » ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Chantal Gary  
**Députée**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Viticulture et du  
Développement rural

Dossier suivi par : M. André LOOS  
Tél : 247-82530

Réf.: 554/2020

**Monsieur Marc HANSEN**  
**Ministre aux Relations avec le**  
**Parlement**

**Service Central de Législation**

**LUXEMBOURG**

REÇU

Par Christine Wirtgen , 16:02, 24/11/2020

Luxembourg, le 24. 11. 20

**Objet:** Question parlementaire n° 3015 de l'honorable Députée Chantal Gary

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, ma réponse à la question parlementaire citée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,  
de la Viticulture  
et du Développement rural,

  
Romain SCHNEIDER



**Réponse du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n° 3015 de l'honorable Députée Madame Chantal Gary**

**Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun d'accroître le pourcentage de fruits ou légumes devant être issus de l'agriculture biologique dans le «Schouluebstprogramm », ceci notamment afin de contribuer au développement de filières de distribution de fruits et légumes au niveau national ainsi qu'au niveau européen ?**

**Monsieur le Ministre entend-il changer la pondération proportionnelle des critères de prix et d'agriculture biologique afin d'encourager les distributeurs potentiels à offrir plus de produits issus de l'agriculture biologique européenne dans le cadre du « Schouluebstprogramm » ?**

L'Union européenne met à la disposition de chaque Etat membre une enveloppe budgétaire pour la réalisation du programme de fruits à l'école. Des moyens budgétaires nationaux supplémentaires sont nécessaires pour financer l'entièreté du programme. Les fonds européens ainsi que les moyens budgétaires nationaux doivent être utilisés de manière économiquement raisonnable conformément à la législation européenne et nationale relative aux marchés publics. Le marché public pour le « Schouluebstprogramm » prend la forme d'une soumission européenne ouverte et il est évident que le facteur « prix » doit également jouer un rôle important dans ces marchés. Dans le cadre de l'élaboration de ce programme, il a été décidé d'attribuer au facteur « prix » au moins 50% du poids dans le cadre des critères d'attribution des différents lots.

En pratique, le marché public pour le « Schouluebstprogramm » est divisé en deux types de lots. D'un côté, deux lots pour les distributeurs qui prennent en charge la logistique de la distribution de tous les fruits et légumes aux 71 sites scolaires du secondaire et aux 312 sites de l'enseignement fondamental, de l'autre côté, trois lots qui s'adressent aux producteurs locaux qui fournissent des fruits ou légumes de leur propre production.

Les lots destinés aux distributeurs prévoient la fourniture de la majorité des fruits du programme. Pour ces lots, le pourcentage obligatoire de 5% de fruits biologiques, hors bananes, s'applique. Ces lots sont ainsi réservés aux professionnels qui doivent être certifiés pour la distribution de produits biologiques. Bien plus, toutes les bananes doivent être biologiques et du commerce équitable. Ainsi un total de 40% des fruits fournis directement par ces distributeurs proviennent de l'agriculture biologique.

Etant donné que la production nationale de fruits de table biologiques reste très peu développée, une augmentation du pourcentage obligatoire de fruits biologiques mènerait à une augmentation des produits biologiques en provenance d'autres pays. S'il est bien l'intention du gouvernement d'augmenter les quantités de produits biologiques offerts dans les cantines scolaires, il est entendu que dans la mesure du possible il y a lieu d'encourager le développement de la production biologique au Luxembourg comme par exemple les produits laitiers ou la viande.

Actuellement des mesures sont en train d'être mises en place afin d'encourager les producteurs locaux à se lancer dans la production de fruits de tables biologiques. Il est notamment ainsi prévu d'augmenter substantiellement les primes liées à la production biologique pour les fruits de table.

Les autres lots de la soumission s'adressent aux producteurs locaux qui fournissent des fruits ou des légumes de leur propre production. Ils doivent obligatoirement accueillir des classes scolaires pour des visites à la ferme. Le nombre de semaines pendant lesquelles des produits locaux sont distribués aux élèves a augmenté les dernières années. Afin de promouvoir la production biologique de carottes locales, il est envisagé d'instaurer certaines semaines de livraison. Au cas où de nouveaux producteurs auraient l'intention de se lancer dans la production de pommes, de

poires biologiques, ou si des producteurs décideraient de convertir leur production actuelle vers la production biologique, il sera toujours possible d'en prendre compte au moment opportun et de soutenir ces producteurs pendant la phase de conversion.

Au final, il convient de noter que pour l'année scolaire en cours un total de 38% des 350 tonnes de fruits et de légumes prévus pour la distribution gratuite est issu de la production biologique.

-----